

GRILLE DE NOTATION AAC 2026 "POLES D'APPUI A LA SCOLARITE (PAS)"

Critères	Sous critères	Points
Forme du dossier déposé 10	Clarté de la rédaction et présentation du projet de candidature.	10
Modalités de déploiement 130	Connaissance des spécificités du secteur du PAS concerné	10
	Expérience du promoteur sur le public cible des PAS et de l'inclusion scolaire, nature des prestations délivrées en lien avec le cahier des charges, interventions recommandées, etc.	20
	Expérience et expertise du promoteur sur les troubles du neurodéveloppement, troubles DYS et TDAH , prévention et gestion des troubles du comportement	20
	Ressources mises à disposition en interne et en externe à l'appui du binôme coordonnateur et éducateur des PAS	25
	Composition et compétences de l'équipe pluridisciplinaire, modalités d'accompagnement, coordination interprofessionnelle	10
	Plan de communication envisagé	10
	Réalisme du calendrier, recrutement effectif ou engagé, préparation à la formation des professionnels paramédicaux	20
	Cohérence du projet avec l'enveloppe financière	15
Construction partenariale 60	Liens établis avec les services de l'Education Nationale et les établissements scolaires	20
	Proposition d'articulation avec les interventions de la MDPH et avec les différents partenaires médico- sociaux ou libéraux	20
	Proposition d'articulation avec l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité (EMAS)	20
TOTAL		200